



## ADDENDA À LA SOUMISSION

### Services architecturaux pour modernisation du milieu de travail de la CCN – Bureaux Lisgar

ES038

1 décembre 2023

#### ADDENDA No. 5

---

Les questions et réponses suivantes doivent être interprétés comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

- **Question 97:** En ce qui concerne l'aménagement intérieur  
En réponse à la question n° 62, la CCN note que l'équipe de projet est censée inclure la spécification et l'acquisition de biens d'équipement conformément à l'appendice A : énoncé de projet. Néanmoins, nous aimerions confirmer les questions suivantes :  
Quelle méthode d'approvisionnement en MA&E la CCN souhaite-t-elle que l'équipe de conception inclue pour :  
A. Une offre à commandes existante de la CCN avec un fournisseur de MA&E spécifique ?  
B. La passation de marchés par l'intermédiaire de plusieurs fournisseurs de MA&E préqualifiés par la CCN ?  
C. La passation de marchés par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs arrangements en matière d'approvisionnement de la CCN ?  
D. Passation de marchés par le biais de spécifications génériques permettant à n'importe quel fournisseur de biens d'équipement de soumissionner ?

**Réponse 97:** Veuillez noter que les services complets de mobilier et d'équipement ne sont plus inclus dans le cahier des charges des consultants. Le mobilier et les postes de travail seront spécifiés et achetés séparément du présent contrat. L'aménagement de l'espace, la conception et la coordination s'appuieront sur des blocs génériques de postes de travail et de mobilier. Les menuiseries et les couvre-fenêtres seront toujours conçus et livrés dans le cadre des travaux.

- **Question 98:** Nous croyons comprendre que les services d'administration de la passation des marchés de MA&E, tels que: les négociations avec le fournisseur retenu, l'évaluation de l'ensemble proposé et la coordination finale (avec la CCN et le fournisseur), la réception du mobilier sur le site, l'examen des lacunes en matière de MA&E, doivent être fournis par l'équipe de conception. Pourriez-vous confirmer que cette interprétation est correcte ? (Ces services ne sont pas spécifiquement définis dans l'appel d'offres et peuvent être ou non requis par la CCN).

**Réponse 98:** Se référer à la question 97.

- **Question 99:** La question initiale concerne les systèmes de sécurité à installer dans le bâtiment. La question stipule : "Appendice A, page 65 de 80 : Pourriez-vous préciser le type de systèmes de sécurité requis pour le projet afin de vous assurer que tous les soumissionnaires incluent le niveau d'effort approprié. Par exemple, la détection des intrusions, la vidéosurveillance, les systèmes

d'accès par carte sont-ils nécessaires et doivent-ils être intégrés aux systèmes existants du campus dans le cadre de la mission du consultant?"

En réponse, la CCN s'est référée aux réponses aux questions 60 et 82 de l'addenda 4.

La réponse à la question 60 de l'addenda 4 concerne le niveau d'habilitation de sécurité requis par l'équipe travaillant sur le projet ; elle n'est pas liée aux systèmes de sécurité devant être conçus par les consultants pour le bâtiment.

La réponse à la question 82 de l'addendum 4 renvoie simplement à la question 60 de l'addenda 4 et n'apporte aucune clarté à la question posée.

Nous demandons donc une réponse claire à la question initiale. Cette question est cruciale car elle déterminera si nous sommes tenus d'inclure un concepteur de systèmes de sécurité dans l'équipe.

**Réponse 99:** Les exigences en matière de sécurité devraient supposer un accès par carte intégré à un système existant sur le campus et une détection périmétrique des intrusions. Aucune surveillance vidéo n'est requise.

- **Question 100:** Les questions 82 et 94 de l'addenda 4 portent sur les services de conseil en sécurité et sur l'étendue des travaux de sécurité requis pour le projet. Ces questions ne sont pas liées à la question 60, qui porte sur les exigences en matière de documents sécurisés. Veuillez examiner et fournir des réponses révisées aux questions 82 et 94.

**Réponse 100:** Se référer à la question 99.

*Emilie Scheckman*  
Agente Principale de Contrats  
Services d'approvisionnement  
Direction des services généraux